

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie Eve Jacques

<https://www.cadre21.org/membres/b74ee4ea5b9af8bf5dcd7787>

Date d'obtention : 2022-01-21 12:40:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- parler à l'auteur du signalement (recueillir les faits) et parler à la victime rapidement
 - remplir la grille d'incident
 - rencontrer les autres jeunes impliqués (s'il y en a)
 - Si on évalue que l'acte est impulsif, on rencontre le jeune instigateur pour mieux comprendre l'intention des gestes (pour obtenir sa version des faits) saisir les appareils s'il semble impliquer l'usage de possession ou de diffusion pornographique
 - On communique ensuite avec le service policier un fois l'intervention complétée
 - On communique avec les parents de la victime, les parents de l'instigateur et des autres jeunes pour expliquer le protocole d'intervention
 - On fait un signalement à la DPJ
-
- Si on évalue que le geste est malveillant on ne rencontre pas l'instigateur pour obtenir sa version des faits (on ne complète pas la grille d'évaluation de l'incident), si on a des raisons de croire qu'il a du contenu correspondant à de la pornographie juvénile, on confisque l'appareil.
 - On contacte immédiatement le service de police
 - On communique avec les parents de la victime, les parents de l'instigateur et des autres jeunes pour expliquer le protocole d'intervention
 - On fait un signalement à la DPJ

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- faire une bonne cueillette de données (vérifier et valider les faits avec les personnes impliquées, auteur du signalement, victime, personnes impliquées...)
- bien se référer à la trousse sexto pour ne pas précipiter les décisions
- intervenir rapidement pour protéger la victime

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

- faire une bonne évaluation à savoir si le geste est impulsif ou malveillant



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

